

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 19 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION N°2020.00351

CONVENTION D'ETUDES ET DE VEILLE FONCIERE ENTRE LA VILLE DE SAINT-ETIENNE, SAINT-ETIENNE-METROPOLE ET L'EPORA - SECTEUR DU PONT BLANC - AVENANT N°1

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 13 novembre 2020

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 65

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix : 68

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Bernard BONNET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,

M. François DRIOL donne pouvoir à M. Georges HALLARY,

M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Martial FAUCHET

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Gilles BOUDARD, M. Yves MORAND, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance

Mme Siham LABICH
Le 25 novembre 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20201119-020200025110

DATE D'APPARITION: 25 novembre 2020

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 19 NOVEMBRE 2020

CONVENTION D'ETUDES ET DE VEILLE FONCIERE ENTRE LA VILLE DE SAINT-ETIENNE, SAINT-ETIENNE-METROPOLE ET L'EPORA - SECTEUR DU PONT BLANC - AVENANT N°1

La Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole souhaitent impulser la recomposition d'un ilot stratégique, à proximité immédiate de la ZAC Châteaucreux Nord dont l'aménagement est porté par l'EPASE, sur le secteur dit du « Pont Blanc ».

Cet ilot se situe à l'entrée Est de la Ville de Saint-Etienne, entre la rue de la Montat, le Boulevard Fauriat et la rue Burdeau.

A cet effet, la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne-Métropole ont signé avec EPORA le 07 février 2017, une convention d'études et de veille foncière relative au site du Pont Blanc, pour une durée de 4 ans.

Dans le cadre de cette convention, l'EPORA a acquis en 2017 le site Bony dont une partie est loué par le biais d'un bail commercial consenti par EPORA à la société BONY, entreprise fabricant des briques réfractaires. Ce tènement comporte plusieurs bâtiments industriels de qualité et d'état variable.

La convention arrive à son terme en février 2021 mais les collectivités, Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne-Métropole, n'ont pas arrêté le devenir de ce secteur. Pour ce faire, les parties ont décidé de lancer une étude urbaine et un diagnostic structurels des bâtiments du site Bony. Le rendu de cette étude permettra aux collectivités de définir le projet d'aménagement de ce secteur.

Aussi, les parties ont convenu de la nécessité de proroger d'une année la convention d'études et de veille foncière qui les liait. Le présent avenant vise à modifier la durée de la convention pour porter son terme au 07 février 2022.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°1 de prolongation de la convention d'études et de veille foncière conclue avec EPORA et la Ville de Saint-Etienne.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU